



AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL 31-2026

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 4 mai 2026, à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

352, RUE BOWEN

Demande d'autorisation d'usage conditionnel faite par la compagnie 9430-7824 Québec inc. pour le 352, rue Bowen (lot 6 694 701). La demande consiste à autoriser la construction d'un triplex à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 3461-2024 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 16 avril 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière